



Rencontre citoyenne

Crue des eaux de la rivière des Mille Îles

Déroulement

Mot de bienvenue

Quelques éléments de contexte

Préparation de la Ville et projets à l'étude

Comportements à adopter

Période de questions

Mot de bienvenue

Anna Guarnieri, vice-présidente de la Commission de sécurité publique et conseillère municipale du district 4 – Terrebonne-Ouest



Quelques éléments de contexte

**La première personne responsable de
votre sécurité...**

C'est vous!



Mais la Ville est responsable d'aider la population et de mettre en œuvre les mesures nécessaires

Importance de votre présence



Historique d'inondation de la rivière des Mille Îles

Le frasil

- **Les cristaux de glace que l'on nomme frasil se forment dans une eau en surfusion lors de journée très froide.** Très adhésives, ces fines aiguilles de glace peuvent s'accumuler sous le couvert de glace et obstruer l'écoulement de l'eau. Les accumulations de frasil peuvent mener à des inondations.
- Se produit généralement entre le 15 janvier et le 15 février
- 2022 : intervention de l'excavatrice amphibie pour bris de glace et dégager le frasil accumulé aux endroits affectés
- 2009, 2012, 2013, 2014, 2017, 2018 et 2019



En période de crue printanière

- Phénomène récurrent qui cause généralement peu ou pas de débordements
- 2017 et 2019 : crue printanière
- 2004 : sinistre demandant l'évacuation de résidents dans le secteur des rues de Bellerive et surveillance accrue du secteur de la Côte de Terrebonne et de l'Île Saint-Jean.



Rivière des Mille Îles – inondation de 2017



Rivière des Mille Îles – inondation de 2019

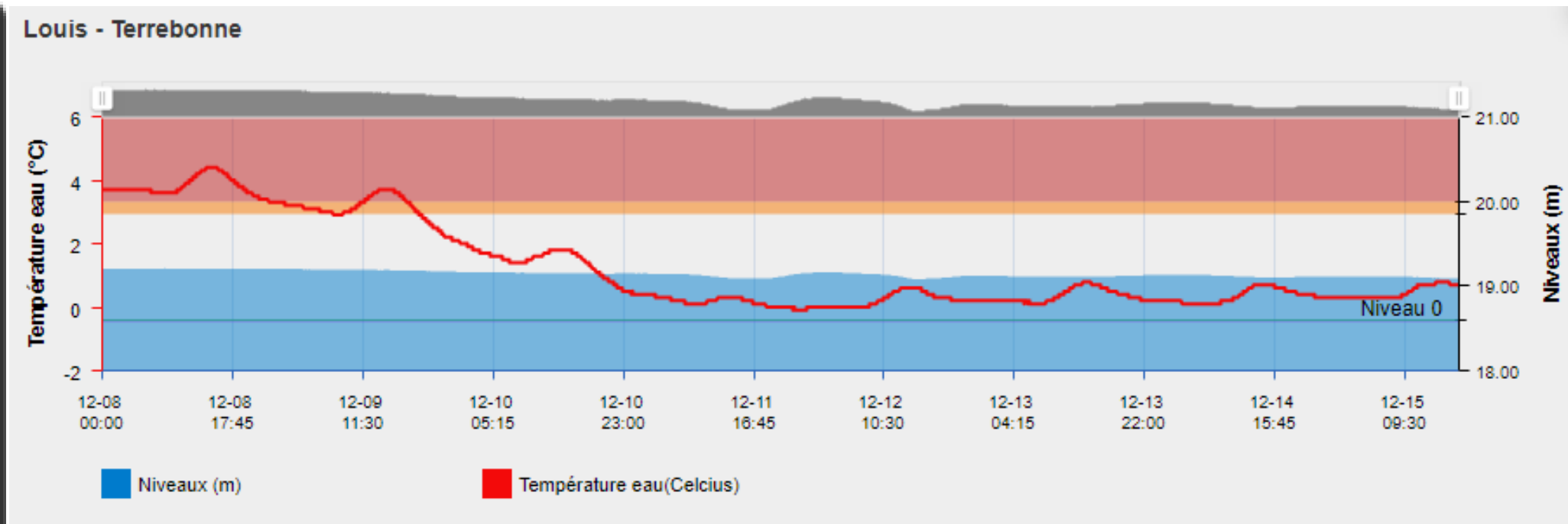
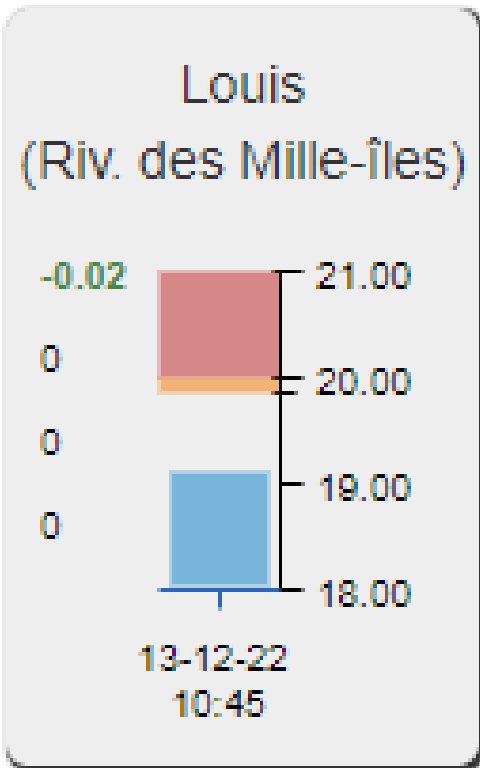


Rivière des Mille Îles – 2017 et 2019



Préparation de la Ville

Stations hydrologiques

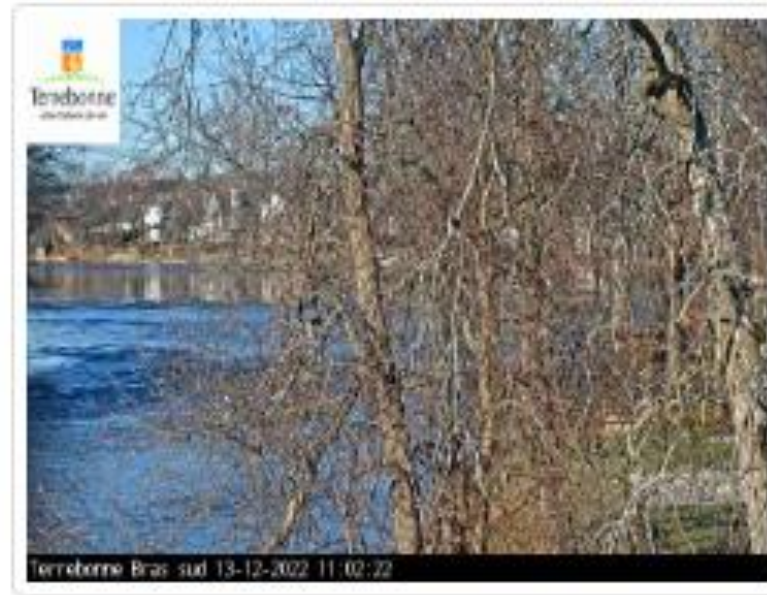


Surveillance par caméra

Aval – Bras Sud



Amont zoom – Bras Sud



Amont – Bras Sud



Stations météorologiques

Caserne 1 (Terrebonne)

13 Dec 2022 10h50

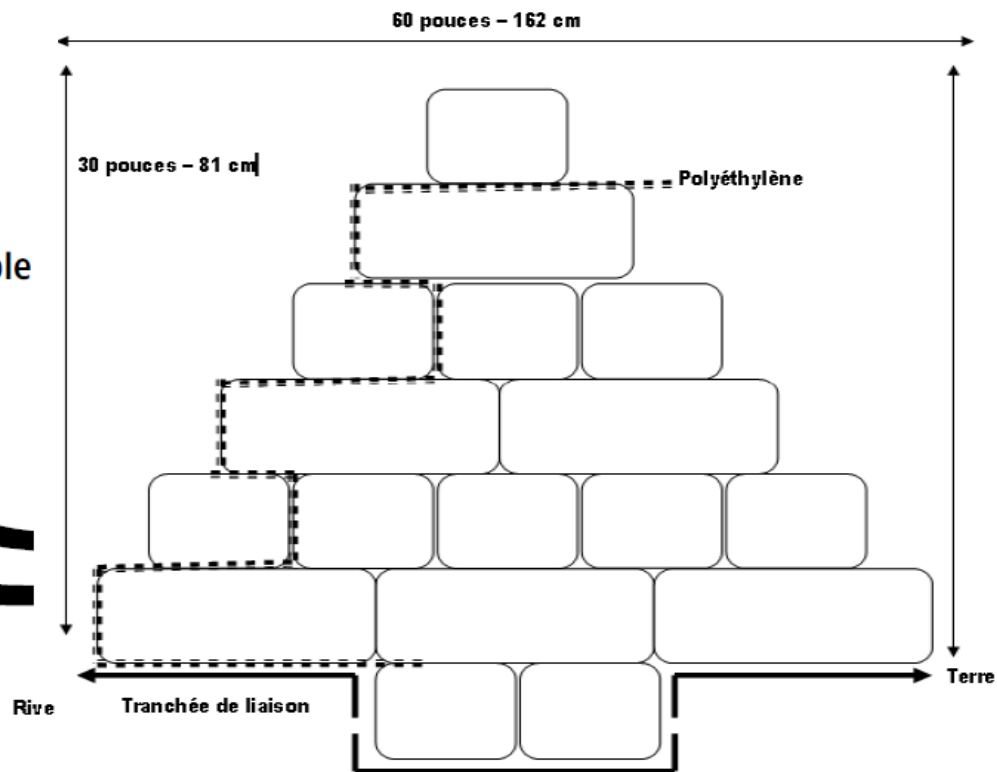
Mesure	Actuel	Max	Min
Température:	-4.3°C	-4.3°C à 10:50	-8.6°C à 4:30
Humidité:	66.9%	81.9% à 7:55	66.9% à 10:50
Refroidissement éolien:	-11.2°C	-10.0°C à 0:15	
Humidex:	-8.2°C	-8.2°C à 10:45	-12.8°C à 2:25
Point de rosé:	-9.6°C	-9.1°C à 10:20	-12.7°C à 2:20
Vents:	(S) 24.7 km/hr	6.9 km/hr à 0:0	
Precipitation en (mm)	Jour en cours: 0 mm	Mois en cours: 30.7 mm	Année en cours: 543.405 mm

Réserve de sacs de sable

Protection contre les crues

Coupe transversale d'une digue de sacs de sable

Installer une digue de sacs de sable



Réserve de sacs de sable : les responsabilités

La Ville est responsable :

- De prévoir une réserve de sacs de sable
- De fournir aux citoyens les sacs de sable selon la priorité
- De soutenir les citoyens vulnérables

Réserve de sacs de sable : les responsabilités



Les citoyens sont responsables :

- De communiquer avec la Ville pour recevoir des sacs de sable
- D'installer une digue de sacs de sable pour protéger leur résidence



Excavatrice amphibie

En cas d'inondation

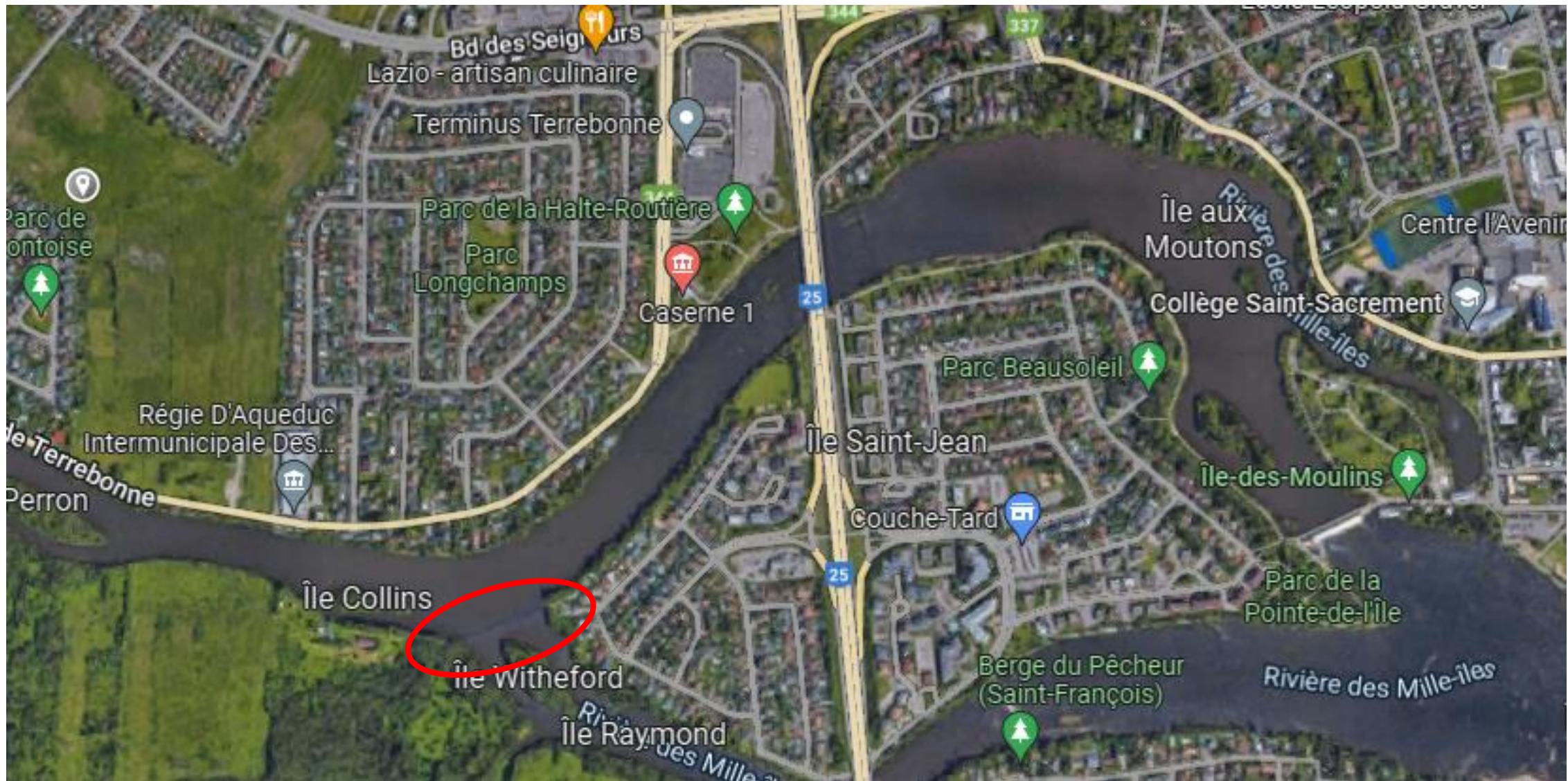
- Plan particulier d'intervention
- Distribution de sacs de sable
- Communications régulières de la Ville
 - Site Web www.ville.terrebonne.qc.ca
 - Alerte Terrebonne www.ville.terrebonne.qc.ca/alerte
- Mobilisation de Organisation municipale de sécurité civile

Projets à l'étude



Enlèvement du muret de roches

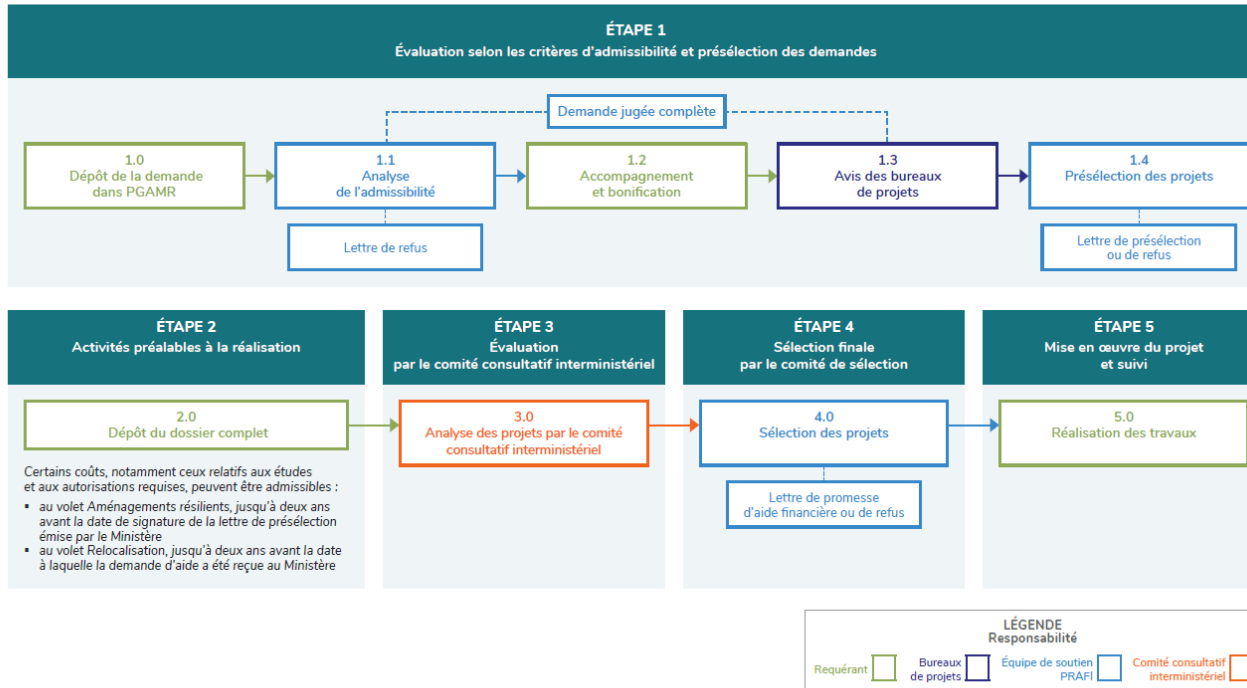
86 m



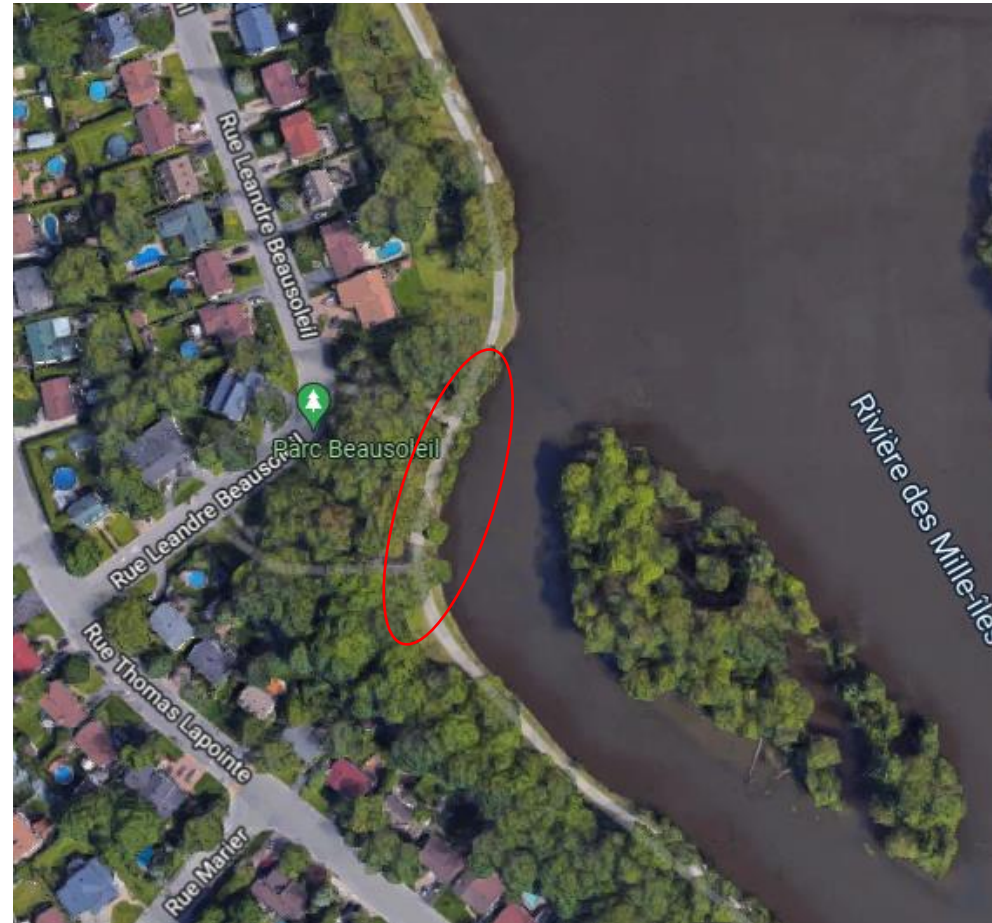
Un cheminement en plusieurs étapes

Cheminement des demandes PRAFI Volet Aménagements résilients et volet Relocalisation

* Les délais ainsi que les étapes peuvent varier d'un projet à l'autre.



Rehaussement de la berge de l'Île St-Jean



Prochaines étapes

- Suivi de la demande de subvention
- Appel d'offres pour les études précédemment citées
- Octroi du contrat pour les études
- Choix de la solution optimale

- Appel d'offres pour les travaux retenus
- Octroi du contrat pour les travaux
- Réalisation des travaux

- Vous tenir informé tout au long de l'évolution du dossier.

Comportements à adopter

Préparer sa trousse d'urgence



Préparer sa trousse
d'urgence pour la
maison



Faire son plan
familial d'urgence



Savoir si sa
propriété est à
risque



S'informer sur son
assurance
habitation

TOUS À VOS
TRUSSES

Connaître les rôles et les responsabilités

- Vous renseigner sur les risques de sinistre et connaître les mesures à prendre pour vous protéger.
- Faire preuve de prévoyance et de prudence.
- Respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur.
- En cas de sinistre, en fonction de votre situation, intervenir afin d'aider les gens qui vous entourent en attendant du renfort.
- Vérifier auprès d'un organisme si vous souhaitez faire du bénévolat.

Conseils en cas d'inondation

DANS LA MAISON

- Rangez en hauteur, ou montez à l'étage supérieur, les meubles ou effets personnels se trouvant au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Rangez en hauteur et hors de la portée des enfants les produits chimiques ou nocifs qui sont susceptibles d'être touchés par les inondations (comme les herbicides, insecticides et résidus d'huile usagée, etc.).
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol s'il n'y a pas de clapet antiretour.
- Bouchez le drain au sous-sol et fermez la conduite d'eau principale.

Conseils en cas d'inondation

ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL

- Fermez l'électricité et l'entrée principale du gaz naturel ou du mazout.
- Si l'eau a commencé à monter, gardez les pieds sur une surface sèche et ne vous appuyez pas sur une pièce métallique.
- Utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- Si l'eau commence à s'infiltrer dans votre résidence, ne touchez à rien et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec au 1 800 790-2424 pour faire interrompre l'électricité.
- Fermez les robinets des bouteilles et réservoirs de propane.

Conseils en cas d'inondation

À L'EXTÉRIEUR

- Enlevez, rangez ou fixez les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain.
- La Ville distribue des sacs de sable au besoin selon une priorisation d'urgence.
 - Pour formuler une requête, communiquez avec le Bureau des citoyens au 450 961-2001.
- Quand la Ville fournit des sacs de sable, installez une digue autour de votre résidence. Consultez le feuillet Installer une digue dans la section inondation du www.securitepublique.gouv.qc.ca pour tous les détails.

Conseils en cas d'inondation

ALIMENTATION

- Prévoyez des aliments en conserve et des réserves d'eau suffisantes pour vous dépanner temporairement.
- Assurez-vous d'avoir une lampe de poche, des chandelles, des briquets ou des allumettes à proximité.



S'inscrire à Alerte Terrebonne

Pour être avisé en cas de situation d'urgence :
www.ville.terrebonne.qc.ca/alerte



Consulter toute l'information

www.ville.terrebonne.qc.ca/inondation

- Les documents remis à l'accueil
- La présentation et l'enregistrement sonore de la rencontre
 - Au cours de la semaine prochaine

Période de questions

